



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>



7 mai 2015

Groupe de travail interministériel du 6 mai 2015 : Réforme Territoriale

L'objet de cette réunion était à la fois la présentation par la mission d'inspection du rapport sur « *l'évolution de l'organisation régionale de l'Etat consécutive à la nouvelle délimitation des régions* » et du calendrier des prochaines échéances de la réorganisation des services de l'Etat par le Préfet Jean-Luc Névache, responsable de la coordination à Maignon.

La mission d'Inspection n'a pas apporté de nouveaux éléments par rapport au contenu du rapport que la FGF-FO a déjà analysé (voir Flash Info du 5 mai 2015).

En plus des préconisations du rapport, la mission a surtout axé son intervention sur la nécessité d'un « Etat-major régional » regroupant auprès des Préfets de région, les directeurs des directions régionales. Dans les régions qui disparaîtraient du fait de la fusion, les rapporteurs ont insisté sur le fait de ne pas déclinier des unités territoriales des directions régionales. Leur souhait va clairement vers une répartition et un redéploiement de ces missions vers des directions départementales, voire même interdépartementales.

Cette volonté de déclinier l'action locale sur un plan interdépartemental et non plus départemental nous inquiète quand, dans le même temps, la presse se fait l'écho de certaines volontés politiques de passer à 50 départements...

Le Préfet Jean-Luc Névache a apporté plus de précisions sur le déroulement et le calendrier.

Tout d'abord concernant l'instance interministérielle informelle locale de concertation :

La FGF-FO a rappelé son opposition à cette instance qui s'apparente de fait davantage à une chambre d'enregistrement qu'un véritable lieu de débats. Nous avons aussi interpellé Monsieur Névache sur la lecture parfois restrictive que faisaient certains préfets préfigurateurs du courrier de la Ministre, en particulier en voulant restreindre les délégations à 1 représentant syndical par région. Nous avons exigé plus de souplesse dans la composition de nos délégations. Monsieur Névache et le Cabinet de la Ministre Lebranchu ont indiqué que les Préfets seraient informés de cette demande et qu'il leur serait demandé d'accepter des délégations un peu plus importantes. A suivre et à vérifier...

Monsieur Névache affirme que la déclinaison des services déconcentrés de l'Etat n'est absolument pas figée ni arbitrée. Sur la partie des services régionaux et l'impact sur les services départementaux dans les régions qui disparaissent du fait de la fusion, les discussions restent ouvertes.

La FGF-FO a rappelé sa demande d'être destinataire des diagnostics territoriaux effectués par les 22 préfets de région actuels et que ceux-ci soient communiqués aux instances locales. Le Préfet Névache semble vouloir aller dans ce sens mais va demander l'arbitrage du Premier ministre. Ces diagnostics sont intéressants en particulier pour la partie RH qui contient les départements prévisibles à la retraite dans les 5 ans à venir par régions...

La FGF-FO a exprimé sa totale opposition à des fusions de directions régionales de périmètre ministériel différent. Monsieur Névache a rappelé que cela n'était en rien l'objectif du gouvernement. Nous saurons le rappeler à tous les niveaux y compris aux Préfets préfigureurs qui voudraient aller dans ce sens.

Concernant les différentes préfigurations :

Les préfets préfigureurs ont compétence directe sur les préfigurations des DREAL, DRAFF, DIRECCTE, DRJSCS et les opérateurs locaux, ils seront assistés de directeurs (ou chefs) de projet. Même si les ARS ont leur propre préfigureur, les rectorats leurs coordonnateurs, et les DRFIP une réorganisation propre à leur ministère, le préfet préfigureur a, pour Monsieur Névache, « *un rôle d'ensemblier* ». Notamment sur les implantations de site, il est évident que le préfet préfigureur utilisera les implantations des services de ces 3 ministères pour déterminer les autres.

Concernant les chefs-lieux de région, il a rappelé que le gouvernement fait actuellement des propositions de chefs-lieux provisoires et demande un avis uniquement consultatif aux Présidents des conseils régionaux actuels (les 22) dans la perspective d'un décret. Ces chefs-lieux provisoires doivent être instaurés rapidement pour organiser les élections régionales de fin d'année.

Après les élections, le chef-lieu définitif de la région sera fixé sur la base d'une seule délibération par le nouveau Conseil régional. Celui-ci fixera aussi le siège du nouveau CESER. La FGF-FO a rappelé que les discussions sur le CESER étaient du niveau confédéral.

La FGF-FO a renouvelé sa demande de discussions ministérielles au-delà des discussions interministérielles. Monsieur Névache a semblé-t-il entendu nos revendications car il nous a été proposé le calendrier suivant basé sur 4 étapes :

1. Discussion interministérielle au plan national (exemple du GT de ce jour) et au plan local avec l'instance informelle de concertation interministérielle jusqu'à fin mai,
2. Discussion ministérielle au plan national (CTM de chaque ministère) et locale CT de l'ensemble des Directions régionales à compter du 21 mai jusqu'au 5 juin
3. Discussion à nouveau sur le plan local avec l'instance interministérielle informelle de concertation fin juin
4. Discussion au niveau national tant ministérielle (CTM) qu'interministérielle (CSFPE) mi-juillet

Pour permettre un message coordonné dans chaque direction régionale, le décret sur les CT sera modifié pour permettre aux services de tenir en même temps un CT commun. Exemple pour la région Aquitaine/Poitou-Charentes/Limousin, les 3 CT des DRAAF pourraient se tenir ensemble. La modification du décret est nécessaire pour que ces CT se réunissent ensemble alors que les services et régions ne sont pas encore fusionnés ni créés. Le projet de décret devrait nous être prochainement présenté.

La FGF-FO a contesté une fois de plus ce calendrier intenable et cette réforme menée à la hussarde. Même si nous sommes satisfaits que l'ensemble des structures FO tous ministères confondus puissent s'exprimer, il est évident que les discussions sont vraiment extrêmement limitées.

Cependant en particulier pour éviter le pire (notamment la mise en œuvre de directions régionales interministérielles ou une gestion régionalisée, etc.), la FGF-FO continuera de porter ses revendications et notamment :

- **La défense du statut général et des statuts particuliers qui par nature réduisent les possibilités d'imposer de la mobilité forcée interministérielle,**
- **Le maintien des structures régionales ministérielles contre toutes structures interministérielles,**
- **Le rejet de toute gestion régionale interministérielle et le maintien des CAP ministérielles**



D'autres groupes de travail seront programmés, nous vous tiendrons informés systématiquement.

